

MUSEE GREVIN SA
Société Anonyme au Capital de 4 603 326,10 Euros
Siège Social : 10 BOULEVARD MONTMARTRE 75009 PARIS
552 067 811 R.C.S. PARIS

CONVOCATION

Nous avons l'honneur de vous informer que Messieurs les actionnaires sont convoqués en **Assemblée Générale Annuelle Ordinaire** le **6 Mars 2009**, **Musée GREVIN - 10, boulevard Montmartre - 75009 PARIS**, à **8 heures 30**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (**Première résolution**),
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2008 (**Deuxième résolution**),
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, et approbation dudit rapport (**Troisième résolution**),
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités (**Quatrième résolution**).

Les actionnaires peuvent prendre part à cette assemblée quelque soit le nombre d'actions dont ils sont propriétaires, nonobstant toutes clauses statutaires contraires.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou aux opérations d'un dépositaire central par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de Commerce, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité doit être constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, le cas échéant par voie électronique dans les conditions prévues à l'article R. 225-61 du Code de Commerce, annexée au formulaire de vote à distance ou de procuration, ou encore, à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit.

Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris

Nous vous rappelons qu' à défaut d'assister personnellement à cette assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- 1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire,
- 2) voter par correspondance,
- 3) donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. A cette fin, l'intermédiaire habilité teneur de compte notifie la cession à la société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, n'est notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la société, nonobstant toute convention contraire.

Vous trouverez sous ce pli, les documents prévus par la législation.

Dans le cas d'un vote par correspondance, l'actionnaire qui aura opté pour ce mode de participation à l'assemblée, n'aura plus la possibilité d'y assister ou de s'y faire représenter.

Pour être comptabilisé, le formulaire de vote par correspondance, complété et signé, devra être retourné à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9 au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos sentiments distingués.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 MARS 2009

MUSÉE GRÉVIN SA

PRESENTATION DES RESOLUTIONS

Le présent rapport a pour objet de présenter à l'Assemblée, le texte et les finalités des résolutions qui lui sont proposées.

La première résolution a pour objet d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2008, ainsi que les opérations traduites ou résumées dans les rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes.

La deuxième résolution concerne l'affectation du résultat et décide du montant du dividende.

Les montants des dividendes mis en paiement au titre des trois exercices précédents et ceux des avoirs fiscaux correspondants ont été les suivants, en euros :

Exercice	Dividende par action
Exercice 2006/2007	5,82 €
Exercice 2005/2006	8,70 €
Exercice 2004/2005	1,80 €

Ces sommes, distribuées après le 1^{er} janvier 2005, sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée de verser au titre des résultats de l'exercice 2007/2008 un dividende net de 5,36 Euros par action.

En conséquence, le bénéfice de l'exercice 2007/2008, qui s'élève à 2.738.867,80 Euros, serait affecté comme indiqué dans la deuxième résolution, sur la base du nombre total d'actions susceptibles de bénéficier du droit au dividende, soit 503.264 actions.

Ce dividende serait mis en paiement le 18 mars 2009, et, conformément au 2° de l'article 158.3 du Code général des impôts, serait éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

La troisième résolution a pour objet l'approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés par l'article L.225-38 du Code de commerce, et des conventions y mentionnées, aucune convention dite réglementée n'ayant été conclue au cours de l'exercice écoulé.

La quatrième résolution a pour objet l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale ordinaire.

* * *

PROJETS DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION : EXAMEN ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport établi par le Conseil d'administration ainsi que rapport établi par le Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôles internes et de gestion des risques telles que prévues à l'Article L.225-37 du Code de commerce, et après avoir entendu lecture des rapports du Commissaire aux comptes comprenant le rapport général sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le rapport établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce et le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés le 30 septembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 30 septembre 2008, quitus de leur gestion à tous les Administrateurs.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

L'Assemblée générale approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 2.738.867,80 Euros.

L'Assemblée, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, décide de procéder à une distribution de dividende d'un montant global de 2.700.000 Euros ; Le dividende distribué à chacune des 503.264 actions composant le capital social, ressortira à 5,36 Euros.

Conformément à l'article 158.3.2° du Code général des impôts, ce dividende sera éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France la suppression de l'avoir fiscal. La mise en paiement de ce dividende sera effectuée en totalité en numéraire le 18 mars 2009.

L'Assemblée générale donne acte au Conseil d'administration qu'il lui a été précisé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois derniers exercices pleins précédents ont été les suivants, en euros :

Exercice	Dividende par action
Exercice 2006/2007	5,82 €
Exercice 2005/2006	8,70 €
Exercice 2004/2005	1,80 €

Ces sommes, distribuées après le 1^{er} janvier 2005, sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

TROISIÈME RÉOLUTION : RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES VISÉES AUX ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements visés par l'article L.225-38 du Code de commerce, approuve les termes dudit rapport qui ne relate aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME RÉOLUTION : DÉLÉGATION DE POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement de toutes les formalités de publication ou de dépôt prescrites par la loi afférentes aux résolutions ci-dessus.

* * *

EXPOSÉ SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE DU 1^{ER} OCTOBRE 2007 AU 30 SEPTEMBRE 2008

Prévu à l'article R. 225-81 3° du Code de commerce, avec tableau annexé des résultats financiers de la société au cours des 5 derniers exercices

1 - ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé : Faits marquants de l'exercice

L'acquisition des espaces du 8 Boulevard Montmartre

En Novembre 2007, Musée GREVIN a fait l'acquisition d'espaces complémentaires situés au 8 Boulevard Montmartre. Ces espaces n'ont pas été exploités durant l'exercice et les études d'aménagement sont toujours en cours.

Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée GREVIN au cours de l'exercice 2008 sont Arielle DOMBASLE, Jenifer, Shah Ruhk Khan, Stéphane BERN, et Céline DION et René ANGELIL.

Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2008	2007	Var en %
Fréquentation (en millier de visite)	751	762	-1,4%
Dépense par visiteur en € TTC	14,61	13,96	4,7%
Chiffre d'affaires	11 007	10 498	4,8%
Résultat Exploitation	4 082	4 470	-8,7%
Résultat Financier	77	119	-35,3%
Résultat Net	2 739	3 037	-9,8%

1-2 Analyse des résultats de la Société

Musée GREVIN a connu un bon niveau de fréquentation même si celui-ci est en baisse par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 11.007.071 euros contre 10.498.797 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4,8 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 4.082.114 euros contre 4.469.766 euros au titre de l'exercice précédent, en diminution de 8,7 %.

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par trois facteurs :

- une augmentation de la dépense par visiteur,
- une bonne performance de l'activité boutique qui bénéficie pleinement (et sur une année pleine) du réaménagement des espaces de ventes en Février 2007,
- une forte activité « évènementiel » de privatisation des espaces de Musée GREVIN avec un nombre de soirées en hausse par rapport à l'exercice précédent.

La diminution du résultat d'exploitation s'explique par :

- une diminution de la fréquentation de 10.964 visiteurs avec un impact à la baisse sur le chiffre d'affaires de 152 K€ HT,
- la mise en place d'un plan de travaux de réfection de la toiture qui a impacté le résultat de l'exercice de 103 K€,
- une augmentation des loyers de 157 K€ à la suite de la reprise du bail commercial des espaces situés au 8 Boulevard Montmartre,
- des charges de personnel en hausse en raison notamment d'un réajustement de l'intéressement versé au personnel de la Société au titre de l'exercice 2006/2007.

Le résultat financier ressort, en bénéfice, à 77.254 euros contre 118.905 euros en 2007.

La trésorerie de la société est gérée dans la cadre d'un contrat de gestion centralisée de la trésorerie mis en place au sein du groupe CDA. Les produits financiers reflètent la rémunération de l'excédent de trésorerie de la société. En 2008, une partie de l'excédent de trésorerie de GREVIN a permis de financer l'acquisition du droit au bail des espaces du 8 Boulevard Montmartre, ce qui explique la diminution de la rémunération de la trésorerie.

Le résultat net est de 2.738.867 euros, en diminution de 9,8 % par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

1-3 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

1-4 Risques et litiges

1-4.1 Risques de marché

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de l'absence de l'endettement bancaire et de la situation de trésorerie positive, les risques de liquidité et de taux d'intérêt de la société sont quasiment nuls.

Aucune transaction n'est réalisée en devise.

La trésorerie est placée, dans le cadre du contrat de gestion centralisée de trésorerie du groupe CDA, et fait l'objet d'une rémunération basée l'évolution des taux d'intérêts court terme.

1-4.2 Risques de crédit client

La majorité des entrées au Musée sont réglées par les clients, directement en caisse, avant l'entrée.

Les billets pré-vendus et les prestations de privatisation des espaces du Musée, font principalement l'objet d'encaissement par avance, de sorte que le risque de crédit client est faible

1-4.3 *Risques juridiques et prud'homaux*

Au 30 septembre 2008, la société ne supporte aucun risque juridique ou prud'homal d'un montant significatif qui ne soit pas le cas échéant provisionné.

1-4.4 *Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes*

MUSEE GREVIN SA a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Un dispositif de détection et de revue régulière des risques liés à l'exploitation est en place.

2 - EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La fréquentation 2009 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

L'offre continue d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, sont prévues pour l'exercice 2008/2009 la représentation des personnalités suivantes :

- Benoit POELVOORDE (inauguration le 13 Octobre 2008)

- Roberto ALAGNA (inauguration le 09 Décembre 2008).

3 - CAPITAL DE LA SOCIETE

Compagnie des Alpes SA. détient 95,87% du capital social.

Evolution du capital sur les trois derniers exercices			
	2006	2007	2008
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes *	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

Au 30 septembre 2008, MUSEE GREVIN SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

TABLEAU DES RESULTATS DURANT LES CINQ DERNIERS EXERCICES

Montants en Euros

Date arrêté	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
- Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
- Nombre d'actions					
- Ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- Nombre maximum d'actions à créer					
Opérations et résultats					
- Chiffre d'affaires hors taxes	11 007 071	10 498 796	9 167 657	9 040 923	8 565 238
- Résultat avant impôt, participation, dotations					
amortissements et provisions	4 998 492	5 451 896	4 291 570	3 971 334	4 215 659
- Impôt sur les bénéfices	1 401 627	1 542 423	1 172 968	1 027 720	1 204 451
- Participation des salariés				38 000	25 980
- Dotations aux amortissements et provisions	857 996	872 422	868 277	926 835	732 385
- Résultat net	2 738 868	3 037 050	2 250 324	1 978 778	2 252 842
Résultat par action					
- Résultat après impôt, participation et avant dotations amortissements, provisions	7,15	7,77	6,20	5,77	5,93
- Résultat après impôt, participation, dotations amortissements et provisions	5,44	6,03	4,47	3,93	4,48
Effectif moyen					
- Effectif moyen des salariés	55	52	52	46	49
- Masse salariale	1 343 275	1 227 878	1 194 059	1 148 401	1 160 609
- Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	529 573	483 053	515 650	508 141	516 938

MUSEE GREVIN SA
Société Anonyme au Capital de 4 603 326,10 Euros
Siège Social : 10 BOULEVARD MONTMARTRE 75009 PARIS
552 067 811 R.C.S. PARIS

DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS

(art.R225-88 du Code du Commerce)

Je soussigné : **NOM**.....

Prénoms.....

Adresse.....

.....

demande l'envoi des documents et renseignements concernant **l'assemblée générale Ordinaire du 6 Mars 2009**, tels qu'ils sont visés par l'article R225-83 du Code du Commerce sur les sociétés commerciales.

A....., le.....

Signature

NOTA : Les actionnaires titulaires de **titres nominatifs** peuvent, par une demande unique, obtenir de la société l'envoi des documents et renseignements visés aux articles R225-81 et R225-83 du Code du Commerce à l'occasion de chacune des assemblées d'actionnaires ultérieures.